



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

COMMUNIQUE DE L'USP du 15 avril 2012

Internements arbitraires

L'affaire de plusieurs internements arbitraires dans le Gard appelle de notre part les commentaires suivants :

- L'exaltation dans l'expression des convictions n'est pas, en soi, signe de maladie mentale.
- Certaines situations brutalement insupportables sont susceptibles de provoquer une juste ire de militants impliqués, voire de simples citoyens.
- Le refus de soin n'est pas non plus, en soi, signe de maladie mentale.
- Certaines interactions institutionnelles sont susceptibles d'entraîner un enchaînement de décisions, dont chacune peut paraître légitime, mais aboutissant à un arbitraire majeur.

Vous pouvez télécharger ce communiqué à l'adresse : <http://www.uspsy.fr/Communique-du-15-avril-2012.html>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, n'hésitez pas à nous le signaler à uspsy@free.fr